



Avis au public

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Heiderscheid, au lieu-dit « Am Eewischteneck » inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HE de Heiderscheid, sous les numéros 1313/4176 et 1313/3765 présenté par le bureau d'architecte Marc Speicher, pour le compte de M. et Mme Deltgen-Winandy André.

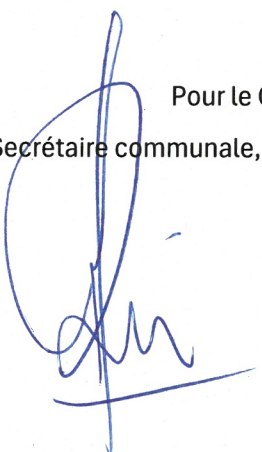
Le projet en question est déposé pendant trente jours au secrétariat communal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai, donc jusqu'au 19 octobre 2026 inclus, d'éventuelles observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Pendant la même durée, le projet est publié sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre www.esch-sur-sure.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Eschdorf, le 16 septembre 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire communale,



la Bourgmestre,

